



Ville de Castelnaudary

Direction Générale des Services  
Service Marchés Publics

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Matière : Commande Publique  
Sous matière : Marchés publics

**OBJET** : Marché d'exploitation des  
installations climatiques et de  
production d'eau chaude sanitaire avec  
gros entretien 2024 / 2028 – Avenant 1

Décision N°2025-67

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le **03 MARS 2025**

ID : 011-211100763-20250226-DEC202567CP-CC



## DECISION DU MAIRE

Le Maire de Castelnaudary,

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°2020-79 du 27 mai 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire et notamment l'Alinéa n°4.

**VU** le code de la commande publique, notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°

**CONSIDERANT** la nécessité d'ajouter le matériel du nouveau restaurant scolaire 1,2,3 Soleil au marché d'exploitation des installations climatiques et de production d'eau chaude sanitaire avec gros entretien,

### DECIDE :

**ARTICLE 1** : de signer avec l'entreprise ENGIE ENERGIE SERVICES, sise 34960 MONTPELLIER, un avenant d'ajout de site permettant d'assurer l'exploitation des installations climatiques, la production d'eau chaude sanitaire avec gros entretien pour le nouveau restaurant scolaire avec les montants suivants, venant compléter les montants du marché :

- P2 : 3044,45€ HT par an ;
- P3 : 988,98€ HT par an ;

**ARTICLE 2** : la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

**ARTICLE 3** : la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

**ARTICLE 4** : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Département de l'Aude,
- Madame le Percepteur,
- Monsieur le Directeur Général des Services.

Fait à Castelnaudary, 26 février 2025

Le Maire,

**Patrick MAUGARD**

